



Marché public de prestations intellectuelles

## Cahier des Clauses Techniques Particulières

---

### Opération

# Observatoire Photographique des Paysages du Grand Site de Carcassonne

*Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne*

### Maîtrise d'ouvrage

- ▶ Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne

*Hôtel de Ville,  
32, rue Aimé Ramond,  
11.835 CARCASSONNE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 68 77 78 81*

*Télécopie : 04 68 77 74 93*

*Site internet : [www.grandsite-carcassonne.fr](http://www.grandsite-carcassonne.fr)*

### Mission

- ▶ Mise en œuvre d'un OPP
- ▶ Réalisation de 2 campagnes photographiques

---

**Date Limite de Consultation :**

Vendredi 20 décembre 2023 à 16h00

# Sommaire

## **P1 – Le Contexte**

---

- ▶ Le maître d’ouvrage
- ▶ Le cadre d’action
- ▶ Le contexte géographique
- ▶ Le contexte historique, hérité du Néolithique
- ▶ Le contexte territorial, des sites majeurs
- ▶ Le contexte agricole, le patrimoine paysager
- ▶ Les protections patrimoniales

## **P2 - Le Projet d’OPP du Grand Site de la Cité de Carcassonne**

---

- ▶ Un OPP en lien avec les enjeux du Grand Site
- ▶ Les dynamiques à l’œuvre sur le Grand Site
- ▶ Les objectifs, un outil de suivi et d’analyse de l’évolution des paysages
- ▶ Un outil partagé de documentation, de sensibilisation, d’animation et d’aide à la décision

## **P3 – La Mission**

---

- ▶ L’objet
- ▶ Le périmètre
- ▶ Mettre en valeur l’esprit des lieux

## **P4 - Le Contenu détaillé de la Mission**

---

- ▶ Les attendus
- ▶ La méthode
- ▶ L’animation du projet
- ▶ Les livrables

## **P5 – La Cession des Droits d’Auteur**

---

## **P6 – Les Conditions de Participation**

---

## **P7 – Les Critères de Sélection**

---

## **P8 – Le Calendrier de la Mission**

---

## **P9 – Contacts**

---

## **Annexes**

---

# P1. Le Contexte

## 1.1 - Le maître d'ouvrage

---

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne représenté par son Président Monsieur Gérard LARRAT, également Maire de la Ville de Carcassonne.

### **Le Syndicat Mixte**

Créé en 2003, le Syndicat Mixte est chargé de l'animation, de l'administration, de la gestion, de la coordination, et de la réalisation de l'opération Grand Site ; il porte le projet de labellisation du Grand Site de Carcassonne.

Le Syndicat Mixte regroupe cinq collectivités membres que sont la Ville de Carcassonne, Carcassonne Agglo, le Département de l'Aude, la Région Occitanie, et, depuis décembre 2021, le Centre des Monuments Nationaux. Ces membres contribuent à part égale au fonctionnement de la structure. C'est un établissement public administré par un organe délibérant appelé « conseil syndical » composé de 16 délégués titulaires, soit 4 par collectivité membre.

L'État, et plus spécifiquement la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) jouent un rôle majeur dans la conduite du projet, conformément aux directives nationales qui régissent les Opérations Grands Sites de France.

Le Syndicat Mixte a pour mission de définir les orientations et la programmation des actions de réhabilitation et de revalorisation du site au moyen de documents cadres partagés par l'ensemble des collectivités membres, et validés par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du 08 décembre 2016.

### **Le comité de pilotage ou comité technique**

Un comité de pilotage / comité technique accompagne le maître d'ouvrage dans la conduite du projet et les prises de décisions, la mission associant partenaires institutionnels et acteurs locaux. Le comité de pilotage / comité technique a pour vocation de valider chaque étape du projet. Il est l'organe de décision technique de la démarche.

### **Le conseil syndical**

La décision politique revient au Conseil Syndical composé des 5 membres du Syndicat Mixte à savoir la Ville de Carcassonne, Carcassonne Agglo, le Département de l'Aude, la Région Occitanie, et le Centre des Monuments Nationaux.

## 1.2 - Le cadre d'action

---

### **La démarche Grand Site de France, sur le plan national**

Le Réseau des Grands Sites de France compte 21 sites labellisés, et 30 sites en projet, pour un total estimé à 38 millions de visiteurs annuels. La définition est la suivante :

*« Depuis 1976, dans le cadre d'une politique nationale impulsée par l'État, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation et de gestion des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national.*

*Ces projets de réhabilitation et de gestion sont conduits dans le cadre d'Opérations Grands Sites, démarches partenariales qui associent l'État, les Collectivités locales et les acteurs des sites. Les Opérations Grands Sites se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc...*

*Label d'excellence, le label Grand Site de France a été créé par l'État pour reconnaître la qualité de la gestion de ces paysages protégés, conforme à l'esprit des lieux et aux principes du développement durable. Les Opérations Grand Site et le label Grand Site de France sont les deux piliers de la politique Grand Site de France. »*

### **L'Opération Grand Site de France, à Carcassonne**

En 1998, l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne a été initiée sur accord du Ministère en charge des sites, suivi de la création du Syndicat Mixte en 2003, et la présentation d'un premier plan d'actions finalement rejeté par le Ministère en 2008.

En 2012, les élus relancent le projet, les statuts du Syndicat Mixte sont modifiés, une nouvelle équipe est recrutée. Le nouveau schéma de fonctionnement et le nouveau plan d'actions sont validés en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du 08 décembre 2016. Par cette validation, le Ministère donne son accord pour la mise en œuvre des actions de requalification et de valorisation du site.

#### Une planification opérationnelle en cours sur le cœur de site (OGS 1) :

- ▶ **En 2023**, les travaux ont débuté sur le Secteur Pont Vieux rive gauche de l'Aude. Le projet est séquencé en différentes tranches réparties sur plusieurs années.
- ▶ **En 2024**, au cours du second trimestre, il est prévu le démarrage des travaux sur l'Entrée Ouest Cité portant sur la place Saint-Gimer et la Porte d'Aude. Le Projet est actuellement au stade du dépôt du Permis d'Aménager.
- ▶ **À partir de 2026**, il est prévu le démarrage des travaux de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise, un projet d'envergure qui modifiera en profondeur l'entrée principale de la Cité. L'opération est phasée en différentes tranches, et se déroulera sur 3 à 4 ans minimum. Le projet est actuellement proche du dépôt du Permis d'Aménager, de la demande d'Utilité Publique, et de la demande d'autorisation au titre de l'impact environnemental.

#### Une planification à venir sur les autres secteurs (OGS 2) :

- ▶ **Entre 2027-2028** : La requalification de l'Entrée Ouest Cité portant sur le secteur Pont Vieux Rive Droite, l'Île et bords d'Aude.
- ▶ **Entre 2028-2030** : La mise en œuvre du Parc Naturel Urbain portant essentiellement sur l'entité paysagère du Grand Paysage situé au sud de la Cité.

En janvier 2023, une seconde Inspection Générale s'est déroulée en vue d'un nouveau passage en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages prévue pour fin 2023. Cette commission de revoyure a pour but d'établir un bilan intermédiaire de l'état d'avancement de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne.

### **1.3 - Le contexte géographique**

---

#### **Un socle géomorphologique comme fondement**

Carcassonne est située au cœur du sillon Audois, une gouttière morphologique formée entre les Pyrénées et le Massif-Central (Axe Nord-Sud), entre l'Atlantique et la Méditerranée (Axe Est-Ouest). Cette formation sédimentaire du Quaternaire a produit des reliefs adoucis sous la forme de pechs ou de collines coiffées de résineux. Ce relief est principalement constitué par une formation de molasses détritiques qui, sous l'action des érosions multiples, adoucit les formes du relief. Les limites du site classé se positionnent dans son quadrant Sud/Est sur les lignes de crêtes de ces collines.

Le contact avec l'Aude génère un bassin sédimentaire au centre duquel se trouve la Cité, implantée sur le dernier point culminant du bassin sédimentaire.

Cette formation de « molasses de Carcassonne » explique les mouvements du fleuve et les implantations humaines successives.

#### **L'Aude, un fleuve qui disparaît dans une ville qui change d'échelle**

À partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, deux phénomènes concourent à l'oubli de l'Aude : la disparition des activités économiques qui s'appuyaient sur l'énergie fournie par le fleuve, et la privatisation progressive de l'île et d'une partie de ses berges.

Dans le même temps la ville s'étend, sur le plan de l'urbain, du fait de l'essor économique des Trente Glorieuses. À ce moment, le rapport entre ville et campagne s'inverse.

#### **Une voie de passage fréquentée depuis longtemps**

Carcassonne est « fille » du fleuve Aude. Cet axe du Narbonnais au Toulousain fut parcouru à toutes les époques depuis la Préhistoire. De là, ont transité les idées et produits méditerranéens et atlantiques. Dès le Néolithique des pistes ont relié le Carcassonnais aux régions périphériques : Minervois, Montagne Noire, Razès, Haute vallée de l'Aude, Corbières. Ces ensembles géographiques profitant d'un climat doux, ondulant en promontoires au-dessus des vallées, offraient des lieux stratégiques d'établissement et de circulation.

#### **Carcassonne, au cœur du Département audois et de la Région Occitanie**

Carcassonne est située sur les voies de passage Est-Ouest autoroutières et dans une relation avec des aires urbaines de proximité. Une attraction vers ces différents pôles qui entraîne des migrations importantes, et qui situe Carcassonne au centre de la nouvelle grande Région Occitanie.

La ville de Carcassonne compte 47.000 habitants sur 6.500 hectares. Véritable trait d'union entre le monde méditerranéen et atlantique. Les paysages autour de Carcassonne sont conduits par une agriculture péri-urbaine très importante puisque 32.61% de la surface est

agricole. Les paysages agricoles caractérisés ne sont donc pas une image d'Épinal mais bien une réalité économique.

## **1.4 - Le contexte historique, hérité du Néolithique**

---

### **Le site protohistorique de Carsac**

La première Carcassonne portait le nom de Carsac, d'une dimension de 25 à 30 hectares, elle était établie sur un plateau à l'ouest de la Cité actuelle entre le VIII<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ.

*« Le site de Carsac marque le plus important noyau de peuplement Pré et Protohistorique pour la commune de Carcassonne et constitue l'un des plus importants corpus de mobilier concernant les périodes étudiées dans la région Languedoc Roussillon. »* Extrait de l'étude de prospection archéologique réalisée par l'Amicale Laïque de Carcassonne sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, en mars 2015.

### **La première Cité : l'oppidum romain**

C'est dans le courant du VI<sup>ème</sup> siècle avant J.C que le site de Carsac est abandonné au profit d'un oppidum sur la butte de la Cité. À partir de cette période le promontoire stratégique ne sera plus contesté et l'occupation sera permanente.

### **Des Romains aux Wisigoths, de l'oppidum au castellum**

« Vers le II<sup>ème</sup> siècle avant J.C le couloir entre Toulouse et Narbonne est occupé par les Gaulois, les Volques Tectosages. Après la victoire des Romains et pour permettre de meilleurs échanges commerciaux à partir de la colonie de Narbonne, il est créé des nouveaux comptoirs ou oppida marché. Les premières fortifications de la Cité vont apparaître au IV<sup>ème</sup> siècle après J.C. Les Wisigoths vont occuper la Cité de manière permanente à partir de 462. Leur influence est surtout politique et militaire. La ville de Carcassonne joue le rôle de place forte contre les incursions des Francs puis des Musulmans. En 759, sous l'impulsion de Pépin le Bref, les Arabes sont chassés de Septimanie et repassent les Pyrénées. Les francs vont alors s'installer.

### **Le Moyen-Âge : des carolingiens à la Croisade (fin VIII<sup>ème</sup> - XIII<sup>ème</sup>)**

La fin du VIII<sup>ème</sup> siècle et le début du IX<sup>ème</sup> siècle est une période de forte immigration et de repeuplement. En particulier, des Espagnols qui fuient les Musulmans et qui grâce à Charlemagne qui leur octroie des terres incultes, viennent s'établir dans le Languedoc. En 1067, le comte Roger III meurt, et sa sœur Ermengarde épouse Raimond Bernard Trencavel, vicomte d'Albi et de Nîmes. Cette troisième dynastie des Trencavel marque la politique méridionale de la fin du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle.

### **La croisade contre les Albigeois et la construction de la Bastide Royale**

En mai 1204, le pape Innocent III demande à Philippe Auguste de mettre fin à l'hérésie qui règne dans le Languedoc et menace les seigneurs de confisquer leurs biens s'ils les protègent. En 1209, après la victoire et l'emprisonnement de Raimond Roger Trencavel, Simon de Montfort hérite des vicomtés et devient également Comte de Toulouse à partir de 1215 suite à la déchéance de Raimond VI. En 1224, son fils Amaury, qui a perdu la totalité de ses terres, demande le soutien du roi à qui il cède tous ses droits en Languedoc en guise de monnaie d'échange. La croisade royale débute, Carcassonne et Castelnaudary font

soumission au roi en 1226. En 1240, Raimond II Trencavel tente en vain de reconquérir sa vicomté. Les habitants du bourg Saint Vincent qui l'avaient aidé sont bannis puis graciés par Louis IX et invités à venir s'installer dans la nouvelle ville, rive gauche, la future bastide royale.

## **1.5 - Le contexte territorial, des sites majeurs**

---

**La Cité de Carcassonne : vidée de ses habitants mais fréquentée par 2 millions de visiteurs**  
La Cité de Carcassonne est le témoignage unique d'une construction fortifiée du III<sup>ème</sup> siècle, remaniée au XIII<sup>ème</sup> après la croisade contre les Cathares et transformée par Viollet le Duc au XIX<sup>ème</sup>.

Cette ville médiévale constitue un quartier de la Ville de Carcassonne. Elle est encore aujourd'hui habitée et abrite le château Comtal, ancienne demeure des Vicomtes de Trencavel au XI<sup>ème</sup> siècle, première grande dynastie féodale du Languedoc. Elle possède un double rempart fortifié et deux entrées majeures : la Porte Narbonnaise à l'Est et la Porte d'Aude à l'Ouest. Ces éléments classés sont la propriété de l'État et sont gérés par le Centre des Monuments Nationaux ainsi que les glacis et fossés.

La Cité intra-muros de 11 hectares a conservé un caractère pittoresque avec ses petites rues à calades et pavé, ainsi que ses bâtiments qui sont, pour certains, d'époque Renaissance. La basilique Saint Nazaire, riche ensemble monumental gothique est d'un grand intérêt de visite avec ses sculptures exceptionnelles et ses vitraux du XIII<sup>ème</sup>. La première chapelle de Radulphe et les vestiges du cloître des chanoines sont encore visibles à proximité.

La Cité deux fois millénaires est un palimpseste historique depuis la période romaine jusqu'au XX<sup>ème</sup>. L'on peut y trouver de nombreuses traces d'une épopée humaine significative de l'histoire du Languedoc, et des appareillages militaires complexes de l'époque médiévale. Ainsi tours, échauguettes, hourds, courtines, chemin de ronde, barbacane, remparts, créneaux, et autres, permettent de rentrer dans cet univers que les visiteurs du monde entier viennent chercher.

*« Quand sous les feux du soleil mourant apparaît tout à coup ce décor de féerie,  
l'imagination du voyageur évoque la vision subite d'une ville fantastique,  
et cependant cette ville est bien réelle : c'est la cité de Carcassonne »*

F. Bousquet (1904)

À ce jour, seule une cinquantaine d'habitants demeurent en Cité tandis qu'ils étaient des milliers avant la restauration du XIX<sup>ème</sup> siècle et la suppression de l'habitat des fossés. Cette perte progressive du caractère habité de la Cité est une dynamique regrettable, notamment dans le cadre des valeurs défendues par l'inscription Unesco du bien qui entend maintenir l'habitat à l'intérieur de la Cité.

Dans un même temps, l'attractivité touristique du monument le positionne parmi les sites touristiques les plus visités de France avec environ 2 millions de visiteurs annuels. La préservation de l'habitat, en vis-à-vis de la fréquentation touristique, est un enjeu majeur de l'Opération Grand Site dont il conviendra de témoigner dans l'OPP.

### **La Bastide royale, la plus grande du Moyen-âge.**

Le « Bourg neuf » de Carcassonne, créé sur ordonnance royale de 1247, fait partie d'une nouvelle vague d'urbanisation (paréage). Initialement prévu sur un vaste périmètre logé dans un coude de l'Aude et délimité au nord par la colline de Grazaillès et à l'ouest par les actuelles allées d'Iéna, elle est réduite, après l'incendie du Prince Noir en 1355, au périmètre perceptible aujourd'hui.

Les arpenteurs royaux, tracent un périmètre à l'intérieur duquel on installe des îlots, distribués en parcelles orthogonales appelées « carrons ». L'espace est dédié à l'habitat, mais aussi, en quantités équivalentes, aux jardins et aux cultures. Les deux villes sont reliées par le Pont Vieux. Les églises sont situées sur un même axe, nord-sud et l'ensemble organisé autour d'une vaste place centrale, parfois équipée d'une halle et de couverts, où se tient le marché hebdomadaire, soulignant le rôle économique de ce type d'urbanisation. Ainsi la cathédrale Saint Michel et l'église Saint Vincent, de style gothique méridional, la place Carnot, les jardins ... sont des témoignages actuels de cette période.

*« Le lendemain de mon arrivée à Carcassonne, j'ai été sur la grande place. C'est là une vraie place du Midi, où il fait bon dormir à l'ombre pour faire la sieste. Elle est plantée de platanes qui y jettent de l'ombre, et la grande fontaine, au milieu ornée de naïades tenant entre leurs cuisses des dauphins, répand tout alentour cette suave fraîcheur des eaux que les pores hument si bien. » Gustave Flaubert, Voyages. Le Languedoc (1840)*

Si l'activité économique se développe en ville basse, elle permet l'installation de nouveaux édifices en particulier : les hôtels particuliers du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> des marchands de textile et du fameux drap fin de Carcassonne, les halles commerciales (celle de la place Engelfelden), les manufactures dont celle rue Trivalle, installée sur ordonnance de Colbert. L'essor industriel du XVII<sup>e</sup> siècle rend nécessaire le cheminement des marchandises entre l'Ouest et les ports méditerranéens. Le « canal des deux mers » gigantesque chantier du XVII<sup>e</sup> est réalisé.

### **Le Canal du Midi, un ouvrage industriel inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco**

La réalisation du canal est une prouesse scientifique et technique mais aussi un « symbole d'harmonie entre l'ouvrage et l'environnement ». Il traverse Carcassonne sur 11 km et le département de l'Aude à partir de Castelnaudary jusqu'au canal de la Robine. Le canal s'inscrit aujourd'hui dans un objectif de tourisme durable favorisant les modes de déplacement doux. À ce titre le projet de classement des abords permettra à terme de mieux gérer le legs historique tout en étant au service de sa vocation actuelle.

*« Quand pour la première fois, les deux mers se joignent, tous les peuples de l'Europe s'étonnent à l'aspect d'un tel prodige, car depuis que le monde enfante des merveilles, on n'en avait jamais vu de semblable sous la voûte du ciel. » Daveau, «Ode à Riquet» (1838)*

Ce témoignage de plus de trois siècles d'histoire s'écoule sur 240 km entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il a été le premier canal inscrit sur la liste du patrimoine mondial en



1996. Son inscription correspond à la voie d'eau et à une « zone tampon » constituée de 104 communes.

Le canal du Midi constitue pour Carcassonne un véritable enjeu économique et paysager. Près de 4.000 bateaux passent par le port et 25.000 vélos empruntent la voie du canal. Il constitue au niveau de la gare une forte attractivité motivant la réalisation à terme d'un pôle d'accueil qualifié, voire d'un pôle multimodal envisagé initialement dans l'Opération Grand Site.

## **1.6 – Le contexte agricole, le patrimoine paysager du Grand Site**

---

Les activités agricoles, viticoles, et maraichères, très présentes sur le site classé du sud Cité, font face à des changements de pratique dont les conséquences paysagères sont à observer. Une analyse poussée a été réalisée dans le cadre d'une étude paysagère afin d'identifier les qualités paysagères qui fondent les valeurs de l'écrin de site de la Cité, tant sur le plan environnemental, qu'économique et patrimonial. L'étude fait valoir un ensemble d'éléments constitutifs des paysages agricoles carcassonnais types du XIX<sup>ème</sup>, avec lesquels le Grand Site doit renouer, dans la mesure du possible, compte tenu des enjeux économiques actuels.

### **Le paysage du XIX<sup>ème</sup> siècle, une multitude d'exploitations familiales.**

#### **Une économie agricole « domestique » qui présente les caractéristiques suivantes :**

- ▶ Des exploitations qui se limitent à quelques hectares seulement.
- ▶ Une diversité des cultures (vignes, vergers, maraichages, céréales, ...) qui favorise la biodiversité.
- ▶ Une mise en culture du moindre lopin de terre, y compris les coteaux (pechs), rendus possibles par le travail effectué « à la main ».
- ▶ Un réseau de « mazets » qui permet d'abriter les hommes, les bêtes, et de stocker le matériel et les récoltes. Il s'agit du petit patrimoine rural bâti, le plus souvent en pierres sèches.
- ▶ Une « mosaïque paysagère » générée par un découpage parcellaire fin (assemblage de petites parcelles), une diversité des cultures, et l'entretien des nombreuses haies et fossés (noues paysagères) qui favorisent la biodiversité et créent les conditions d'un microclimat bénéfique à l'environnement (ombre, humidité, gestion des eaux d'écoulement).

Ces éléments identitaires, constitutifs de valeurs, ont évolué au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, profitant notamment de la mécanisation et de l'industrialisation de l'agriculture d'après-guerre.

### **Le paysage en mutation au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.**

#### **Des exploitations quasi-exclusivement viticoles, mécaniques, et fondées sur la productivité :**

- ▶ Des domaines agricoles qui s'étendent sur plusieurs dizaines d'hectares, au détriment des petites exploitations « domestiques » qui sont rachetées.
- ▶ Une monoculture viticole quasi-exclusive qui entraîne un appauvrissement de la biodiversité et des paysages.

- ▶ Un abandon des terres cultivées qui produit une dynamique d'enfrichement et de fermeture des paysages :
  - Abandon des coteaux car escarpés et difficiles d'accès aux machines agricoles.
  - Abandon des parcelles les plus éloignées du siège de l'exploitation pour des raisons de rentabilité économique.
- ▶ Un abandon du petit patrimoine rural bâti, notamment les mazets ou cabanes de vignes, devenues obsolètes. L'entretien de ces constructions vernaculaires est coûteux, et le savoir-faire traditionnel se perd. Les bêtes ne travaillent plus aux champs, et les hommes se déplacent en voiture, dans lesquelles ils s'abritent également.
  - Ce bâti modeste est un témoignage vibrant d'une architecture rurale et d'une vie économique disparue, il ponctue le paysage tel un réseau de « balises » qui disparaissent peu à peu à leur tour.
- ▶ Des remembrements parcellaires successifs au bénéfice de la mécanisation, et de la productivité, au détriment d'un parcellaire toujours plus étendu, comptant parfois plusieurs hectares pour une seule et même parcelle :
  - Les haies sont systématiquement abattues et les fossés comblés dès lors que les parcelles fusionnent, au détriment de la biodiversité, des microclimats que ces dispositifs génèrent, et enfin au détriment de la finesse du paysage produit.

La conjoncture actuelle et les difficultés économiques majeures au sein des exploitations agricoles / viticoles entraînent, notamment sur le plan local, des incertitudes quant à la transmission. Bon nombre d'exploitants locaux sont proches de la retraite, nombreux s'interrogent sur le devenir de leur exploitation avec les conséquences négatives que cela peut produire à la fois sur le plan économique et sur le plan environnemental et paysager patrimonial du site inscrit à l'Unesco.

## **1.7 - Les protections patrimoniales**

---

Le Grand Site possède, sur son territoire, un ensemble de classements et de protections au titre des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Les années 1990 sont marquées par la reconnaissance nationale et internationale du patrimoine bâti carcaïonnais. Deux sites sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco : le canal du Midi, en 1996, et la Cité, en 1997.

### **Unesco, les critères de classement Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de la Cité**

L'inscription Unesco engage l'État français à assurer la préservation des critères qualitatifs qui ont justifié la protection des sites au titre du patrimoine mondial, à savoir pour la Cité :

- ▶ **Critère (II)** : l'enceinte de Carcassonne, doublée et modernisée au XIII<sup>ème</sup> siècle est un exemple exceptionnel de fortification urbaine du Moyen âge dont l'influence a été très importante à son époque. Les très vastes travaux de restauration réalisés pendant la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle sont également exemplaires de la pensée et de l'œuvre de Viollet-Le-Duc qui a influencé fortement l'évolution des principes de conservation en France et en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle.
- ▶ **Critère (IV)** : la ville de Carcassonne est un rare exemple de cité médiévale fortifiée dont l'énorme système défensif a été construit sur les remparts datant de la fin de

l'Antiquité, modernisé jusqu'au XIII<sup>ème</sup> et conservé jusqu'à nos jours. La ville, avec sa cathédrale, son château, ses maisons et ses rues, offre l'image authentique d'une ville médiévale.

### **Site classé et site inscrit au titre des sites et paysages, code de l'environnement**

Les abords de la Cité, d'une superficie de 608 hectares, sont classés par décret du 9 mars 1998 au titre des Sites et des Paysages avec pour objectif de préserver le glacis immédiat de la cité médiévale et son écrin paysager.

L'ensemble naturel protégé au titre des sites, souvent méconnu des visiteurs, est pourtant riche d'intérêts patrimoniaux et écologiques.

Les critères qui ont justifié la protection du paysage autour de la Cité sont les suivants :  
« Le classement du site des abords de la Cité de Carcassonne a été motivé pour son caractère historique et pittoresque. L'objectif est de préserver le glacis immédiat de la cité médiévale et son écrin paysager coté sud-est de vignes, champs et bois. La relation « paysage-monument » est essentielle à Carcassonne car elle est porteuse de l'ambiance générale du site. »

Le site classé résulte de l'extension d'un premier site classé des abords de la Cité de Carcassonne, daté du 09 mars 1998, en englobant aussi l'ancienne zone de protection non-aedificandi, daté du 09 avril 1959. La zone non-aedificandi a été imposé suffisamment tôt pour hériter aujourd'hui d'un « écrin de site » dépourvu de tout développement urbain.

Le site inscrit « La Cité et son cadre », par arrêté du 20 juillet 1943, se déploie au nord au-delà du site classé.

### **Le Site Patrimonial Remarquable de la Bastide, code du patrimoine**

Le 4 août 1962 la Loi Malraux a participé à l'extension du champ patrimonial des monuments historiques aux ensembles bâtis avec pour préoccupation majeure la réhabilitation de centre ancien. En 1997, la Ville Basse est classée en secteur sauvegardé ; le terme de « Bastide Saint-Louis » est alors adopté pour mieux la définir.

Depuis, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a créé les « Sites Patrimoniaux Remarquables » qui succèdent désormais aux secteurs sauvegardés, avec pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires :

*« Les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »*

### **Les Monuments Historiques, code du patrimoine**

La ville de Carcassonne est riche d'un important patrimoine historique comptant de nombreux édifices reconnus au titre de la loi du 31 décembre 1913 relative aux Monuments Historiques, classés ou inscrits. La densité est telle que les périmètres de protection MH se superposent et couvrent une part importante du périmètre OGS.

## **P2. Le Projet OPP du Grand Site de la Cité de Carcassonne**

L'OGS de Carcassonne est un projet de tourisme durable offrant de meilleures conditions d'accueil guidé par le respect du site et sa préservation pour les générations futures, soucieux du cadre local et de son territoire élargi. Ce « Voyage à Carcassonne » doit être vécu comme unique, et satisfaire aux conditions d'excellence paysagère et environnementale attendues par le label Grand Site de France®.

L'Observatoire Photographique des Paysages devra considérer fortement les orientations de l'Opération Grand Site. Pour cela, il est attendu que le prestataire s'inscrive en lien avec le diagnostic et les enjeux du projet OGS. Aussi, l'Opération Grand Site étant un programme qui vit et qui s'inscrit sur un temps long, il conviendra de saisir les dynamiques à l'œuvre notamment au plan local mais éventuellement au-delà, afin d'anticiper d'éventuelles perspectives nouvelles.

### **2.1 – Un OPP en lien avec les enjeux du Grand Site**

#### **Un diagnostic partagé comme fondement du projet OGS**

Le diagnostic a mis en valeur de nombreux dysfonctionnements et dégradation de l'image du site avec une perte de valeur et une promesse Unesco qui doit être confirmée. Un esprit des lieux estompé par des pratiques commerciales et touristiques très standardisées, une forte saisonnalité de la fréquentation et un manque de valorisation patrimoniale.

- ▶ Une image dégradée aux entrées de site ;
- ▶ Un déficit d'aménagement des aires de stationnement ;
- ▶ Une sur-fréquentation de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise ;
- ▶ Une gestion des flux non opérationnelle ;
- ▶ Une visite standardisée ;
- ▶ Un lien entre la Cité et la Bastide peu valorisé ;
- ▶ Un cœur de Bastide discret ;
- ▶ Un aménagement du pôle Gare / Canal du Midi peu qualitatif ;
- ▶ Des dynamiques agricoles en mutations, un patrimoine paysager vulnérable (p10) ;
- ▶ Un espace rural agricole, viticole et naturel, peu accessible en rive d'Aude et au sud de la Cité ;
- ▶ Un fort développement commercial de la Cité médiévale intra-muros, au détriment de la valeur patrimoniale.

#### **Les enjeux du Grand Site de la Cité de Carcassonne**

- ▶ Réguler les flux de visiteurs ;
- ▶ Renforcer la mise en relation des différents sites patrimoniaux ;
- ▶ Préserver le petit patrimoine bâti rural ;
- ▶ Mettre en valeur la lisière urbaine qui s'étend de Puech Mary jusqu'aux rives de l'Aude ;
- ▶ Renforcer et reconstituer les corridors écologiques (trames vertes et bleues, ripisylve) au bénéfice de la biodiversité ;

- ▶ Veiller au maintien de la mosaïque paysagère qui constitue l'écrin de site de la Cité ;
- ▶ Améliorer la qualité de l'accueil et les conditions de visite ;
- ▶ Assurer le développement économique du territoire ;
- ▶ Encourager les modes de déplacements doux et/ou « actifs ».

Le projet d'Observatoire Photographique des Paysages voit le jour en synergie avec de nombreux facteurs à l'œuvre sur le site et au-delà.

## **2.2 – Les dynamiques à l'œuvre sur le Grand Site :**

---

### **Les projets de requalification urbaine de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne**

Le projet d'Observatoire Photographique des Paysages voit le jour en synergie avec le démarrage de projet de requalifications urbaines initiées par l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne, telle que la requalification du secteur Pont Vieux Rive Gauche actuellement en chantier, puis les travaux de la Porte d'Aude / St Gimer à venir sur 2024, et enfin la requalification totale de l'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise.

### **Les mutations agricoles**

Le paysage agricole du XIXème a été identifié comme constitutif des valeurs du Grand Site, formant ce que l'on nomme l'écrin de site de la Cité. Ce paysage se présente sous la forme d'une « mosaïque paysagère » composée d'une multitude d'exploitations agricoles familiales modestes, des parcelles de petites dimensions cultivées de vignes, de champs, de vergers, de maraîchages, et toutes séparées par des limites physiques marquées par la présence de haies et de fossés.

(Se référer à la page 9 pour plus de détails [1.6 – Le contexte agricole \[...\]](#))

### **Les lisières urbaines**

L'étalement urbain de Carcassonne a la particularité de s'être déployé, depuis le centre, uniquement à l'est, au nord et à l'ouest. Le cadran sud, qui correspond au site classé de la Cité, a été préservé de tout développement urbain, demeurant une plaine agricole « figée », successivement protégée par une zone non aedificandi puis un site classé au titre des sites et des paysages.

Cette caractéristique a donné lieu à une lisière urbaine sud tout à fait singulière du fait de son contact immédiat à la Cité médiévale et à la Bastide Saint-Louis. C'est une véritable étendue agricole et de nature qui s'empare du cadran sud de Carcassonne pour atteindre, par l'entremise du fleuve Aude, le cœur de ville et ses zones urbaines les plus denses.

Sans pour autant la nommer, la lisière urbaine constitue un axe majeur du développement de l'Opération Grand Site à travers la requalification des sites suivants :

- ▶ **De façon générale**, l'étude du Parc Naturel Urbain saisit un premier transect paysager d'importance, reliant le massif du Pech Mary situé à l'est, au domaine de Prat Mary situé à l'ouest, via un arc transversal qui transite par la Cité, les faubourgs Barbacane et Trivalle, l'île, et enfin longe le fleuve Aude jusqu'au domaine de Prat Mary. Cette ligne paysagère est envisagée comme l'infrastructure d'un corridor écologique transversal qui relierait l'est (du massif forestier de la Cavayère et au-delà l'Alaric) à l'ouest (la vallée de l'Aude et le massif forestier de la Malepère).

- ▶ **De façon spécifique**, selon une déclinaison de l'arc transversal en différents projets, des secteurs clefs de la lisière urbaine sont ciblés par des requalifications programmées telles que :
  - **L'Entrée Est Cité Porte Narbonnaise**, qui s'inscrit, d'est en ouest, entre le Pech Mary et la Cité, et du nord au sud, entre le quartier et les grands ensembles collectifs d'Ozanam et les vignobles du site classé.
  - **L'Entrée Ouest Cité Porte d'Aude**, qui s'inscrit, entre la Cité et le faubourg Barbacane situés à l'est, et les berges de l'Aude situés à l'ouest.
  - **L'Île et les bords d'Aude en rive droite du secteur Pont Vieux**, qui s'inscrit, d'est en ouest, entre la Cité et la Bastide, et du nord au sud, entre l'ancienne RN113 et la plaine agricole du site classé (les vignobles et les maraîchages).

### **La remise en question des modes de déplacement**

L'ambition de l'Opération Grand Site est alignée aux volontés nationales de promotion de la multimodalité à savoir :

- ▶ Le vélo via les pistes cyclables réalisées par la Ville de Carcassonne, les chemins de halage le long du Canal du Midi, et les chemins agricoles du site classé, et au-delà la liaison avec le lac de la Cavayère.
- ▶ Le train via la gare ferroviaire de Carcassonne.
- ▶ Les autocars via la gare routière ou visite de groupes.
- ▶ L'avion via l'aéroport de Salvaza, puis en empruntant les navettes de l'aéroport qui mènent en Bastide.
- ▶ Les bateaux via les croisières en péniches sur le Canal du Midi.
- ▶ Des randonnées pédestres ou équestres via les sentiers de Grandes Randonnées (GR) et autres.

### **Les dynamiques climatiques et la ressource en eau**

Enfin, l'observation locale des phénomènes liées au réchauffement climatique global présentent un intérêt certain sur l'évolution de nos paysages, les impacts avérés (sécheresse, inondations, incendies, évolution faune/flore, ...) et les nouvelles pratiques à adopter. Un point particulier sur la ressource en eau qui marque régulièrement l'actualité par les épisodes répétés de sécheresses : disparition totale ou partielle de cours d'eau et ruisseaux impactant la faune, la flore et le paysage, mais aussi la raréfaction de la ressource pour les usages agricoles, les loisirs, et la consommation domestique). Au manque peut succéder l'excès, notamment du fait des inondations régulières qui provoque des dégâts considérables, qui transforment de façon brutale des paysages, et qui nécessitent que les pouvoirs publics façonnent autrement leur développement urbain.

## **2.3 – Les objectifs, un outil de suivi et d'analyse de l'évolution des paysages**

L'observatoire dynamique des paysages du Grand Site Cité de Carcassonne reposera sur la constitution d'un fond d'images photographiques. Chaque cliché, d'un même point de vue, sera pris à des intervalles de temps réguliers (saisons, années...). Conçu comme un outil prospectif, il pourra être constitué d'un volet rétrospectif (sur la base d'archives photographiques).

L'objectif est de pouvoir suivre la dynamique des paysages dans le temps et sur un nombre de points géographiques préalablement déterminés. C'est pourquoi, la conception de l'observatoire dynamique des paysages doit intégrer en priorité cet aspect scientifique. Il s'agira de préparer un outil qui facilite l'analyse des clichés que ce soit dans la prise de vue ou le renseignement des clichés (carnet de route).

C'est un outil évolutif, il s'agit de faire vivre cet instrument dans le temps en l'alimentant avec de nouveaux clichés et en enrichissant les supports.

Au vu des objectifs, il s'agit de mettre en lien l'observatoire dynamique des paysages du Grand Site Cité de Carcassonne avec les multiples évolutions urbaines, paysagères, environnementales, agricoles, sociales, économiques, et autres...

## **2.4 – Un outil partagé de documentation, de sensibilisation, d'animation et d'aide à la décision**

---

L'observatoire dynamique des paysages du Grand Site Cité de Carcassonne doit permettre les points suivants :

### **Développer la connaissance des paysages du Grand Site**

Le suivi et l'accompagnement de l'évolution des paysages :

- ▶ Il s'agit d'assurer un suivi des typologies paysagères, de leur évolution et de leurs problématiques. L'objectif est de pouvoir analyser les mécanismes de transformation des paysages, anticiper et maîtriser les éventuelles mutations, identifier des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution des paysages.

### **Développer un outil d'accompagnement des politiques publiques**

L'aide à la décision en matière d'aménagement et de gestion du territoire :

- ▶ Contribuer à l'évaluation de l'impact des mesures de gestion et de préservation ;
- ▶ Permettre d'analyser l'impact de certains projets ;
- ▶ Assurer le suivi et l'observation du développement urbain en lien avec les orientations mises en œuvre via les documents d'urbanisme ;
- ▶ Informer pour aider à la décision dans les territoires (élus locaux et porteurs de projets) pour la mise en place de projets d'aménagement urbain et d'infrastructures et garantir une meilleure prise en compte de l'insertion paysagère.

### **Concevoir un outil de sensibilisation et de partage d'une culture commune autour du paysage**

L'appropriation des enjeux paysagers par les élus, les techniciens, et le grand public ; support d'animation et de sensibilisation autour de la notion du paysage :

- ▶ Travailler en concertation avec tous les acteurs du paysage et mobiliser les acteurs locaux pour la constitution de l'observatoire.
- ▶ Donner à comprendre les paysages qui constituent le Grand Site ;
- ▶ Valoriser les prises de vue afin de révéler les qualités paysagères du Grand Site ;
- ▶ Programmer des actions de sensibilisation et d'information à destination du grand public.

## P3. La Mission

### 3.1 – L’objet

La mission consiste à mettre en place un observatoire dynamique des paysages du Grand Site de la Cité de Carcassonne.

Celui-ci doit se concevoir comme un projet d’itinéraire photographique dont chacun des points de vue initiaux est rephotographié afin de constituer des séries photographiques, effectuées dans le même cadre, avec un matériel similaire, et à des intervalles réguliers (tous les ans, deux ans, trois ans...) ou irréguliers (saisonnalité). La notion de l’intervalle de temps est essentielle et demandera une réflexion toute particulière selon les enjeux et les objectifs visés. Cette technique, rigoureuse et systématique, permet la comparaison des photographies et par conséquent l’analyse des changements intervenus.

#### **Un itinéraire photographique rattaché aux parcours de l’OGS et aux belvédères :**

- ▶ **Les Parcours de mobilités douces** : La liaison Cité-Bastide, les Chemins de l’OGS, le GR36, le Canal du Midi, l’île et bords d’Aude, autres ...
- ▶ **Les Entrées de Ville OGS** : Prat Mary, Rocade, rue et faubourg Barbacane, ex RN113, la gare, autres ...
- ▶ **Les Belvédères** : Le Pech Mary, le Pech Angès, le chemin des amandiers, les remparts de la Cité, le Clocher St Vincent, autres ...
  - Envisager également des prises de vues depuis des belvédères situés hors périmètre OGS qui donnent, cependant, à voir le Grand Site depuis le lointain, et dans sa globalité, offrant des perceptions nouvelles : l’aire d’autoroute, le quartier de Grazailles, la Montagne Noire (Pic de Nore, ou le plateau de Fournes Cabardès, ou le Roc de l’Aigle, ou autres...), le massif de la Malepère, le massif de l’Alaric, ou autres.

L’un des objectifs est de rendre compte des préoccupations du maître d’ouvrage au travers de l’œuvre photographique, fondées sur les problématiques et orientations définies dans les documents cadres de l’OGS ainsi qu’au travers des différentes études et projets.

Les campagnes de reconduction ultérieures seront confiées à un(des) photographe(s) professionnel(s) ou en interne par un (des agents). À cette fin, la méthode devra être soigneusement consignée afin de garantir la régularité des clichés.

Aussi, il est attendu que le prestataire intègre des temps d’échanges avec le comité de pilotage quant au potentiel de valorisation de l’observatoire et de son utilisation à des fins pédagogiques. Ces temps d’échanges devront être inscrits dans la note méthodologique ainsi que les propositions pour une médiatisation des contenus au public.

### 3.2 – Le périmètre

L’Observatoire Photographique du Paysage couvrira l’ensemble du périmètre du Grand Site de la Cité de Carcassonne.



Le périmètre du Grand Site de la Cité de Carcassonne a connu 3 évolutions majeures depuis le lancement de l'Opération, et s'apprête à en connaître une nouvelle suite aux recommandations de l'Inspection Générale de janvier 2023. Le périmètre s'est étendu au-delà de la Cité médiévale pour intégrer progressivement et successivement les lieux d'intérêts suivants :

- ▶ Le site classé et une partie du site inscrit, en secteur agricole et naturel au sud de la Cité, qui forme l'écrin de site, y compris :
  - **Les faubourgs Barbacane et Trivalle** situés au pied de la Cité.
  - **Le fleuve Aude**, depuis les domaines d'Auriac et de la Nouvelle Providence, jusqu'à la zone industrielle et la chaussée St Jean.
  - **Prat Mary**, ancien domaine agricole situé en entrée de ville sud-ouest.
- ▶ **La Bastide Saint-Louis**, en secteur urbain, le centre-ville historique, puis progressivement les quartiers du Pont vieux, du Palais et des Capucins, ainsi que la gare ;
- ▶ **Le Canal du Midi**, pour lequel l'Inspection Générale a souhaité que le périmètre OGS intègre la totalité de la traversée communale du Canal du Midi sur Carcassonne.

Actuellement le périmètre couvre une superficie de 1.170 hectares, comportant 20% de secteur urbain, 80% de secteur agricole et naturel. Ce périmètre a fait l'objet d'un « découpage » selon 5 entités paysagères distinctes qui dépeignent de façon ludique et immédiate les identités urbaines et paysagères traversées par le Grand Site :

- ▶ **La Cité médiévale**, le cœur de site autour duquel gravitent les 4 autres entités.
- ▶ **La Bastide**, le centre ancien ou « ville basse ».
- ▶ **L'île et les bords d'Aude**, le « poumon vert » du Grand Site.
- ▶ **Le Grand Paysage**, l'écrin de site de la Cité, une mosaïque paysagère composée de vignes, de bois, et de maraichages.
- ▶ **Le Pôle Gare / Canal du Midi**, le chemin de fer et la voie d'eau comme porte d'entrée touristique, et patrimoine majeur inscrit Unesco.

Enfin, le périmètre OGS comprend un « cœur de projet » aux abords directs de la Cité, où se concentrent un nombre important d'actions prioritaires.

### **3.3 – Mettre en valeur l'esprit des lieux**

---

#### **L'esprit des lieux dans les Grands Sites**

Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjuguant ou apaisant, chaque Grand Site dégage un "esprit" qui lui est propre. Les peintres, les poètes, les écrivains ont su l'approcher et le transmettre.

Les responsables des Grands Sites, réunis au sein du "Réseau des Grands Sites de France", poursuivent une ambition : mettre la préservation de "l'esprit des lieux" au cœur de leur action. Afin que chaque visiteur, aujourd'hui et demain, puisse vivre, à son tour, "l'expérience du lieu", au sens que lui donne Kenneth White, écrivain et fondateur de l'Institut international de géopoétique, invité d'honneur de la réunion fondatrice du Réseau et auteur, avec Jacques Maigne, du livre V, "Panorama des Grands Sites", Actes Sud, 2007.

## L'esprit des lieux à Carcassonne

La Cité de Carcassonne juchée sur un petit promontoire stratégique à 150 mètres d'altitude domine la plaine de l'Aude en rive droite et s'offre au regard de manière spectaculaire. Sa silhouette majestueuse enchâssée dans un paysage de vignes, se donne à voir au détour des méandres du couloir carcassonnais entre Pyrénées et Montagne Noire. Cet axe de circulation entre Méditerranée et Atlantique a été traversé et emprunté depuis l'antiquité et la période protohistorique. Ce site plusieurs fois millénaire est un palimpseste renommé où l'on peut encore trouver matière à inspiration. La ville fortifiée médiévale avec ses 11 hectares, 52 tours et son rempart extérieur de 3 kilomètres de long est unique au monde.

- ▶ **La Cité de l'imaginaire** : « Carcassonne est l'idéale Cité de « il y avait une fois » pour les contes aux enfants, avec ses pont-levis, ses remparts, ses créneaux et ses tours rondes, toutes complètes pour l'emprisonnement de belles princesses, son fossé pour le dragon furieux, ses rues étroites et tortueuses (...) ses petites maisons avec des treillis au-dessus des portes et un figuier sur le côté, des lices entre le mur extérieur et le château. Tout donne l'illusion d'être arrivé dans une ville dont seuls Hans Andersen et l'illustre Grimm auraient pu être les architectes et les dessinateurs » Extrait du Daily Mail (21/09/1922)
- ▶ **La Cité carte postale**
- ▶ **La Cité des carcassonnais** : « La Cité, ça fait pareil, pour moi. C'est un tableau qui se lève, c'est-à-dire, tu vois l'étendue des remparts, mais tu sais que le premier rempart est plus ancien, tu as tes cadres dans la tête, ... » Source enquêtes CNRS - « mon Carcassonne, mes carcassonnais » - juin 2014
- ▶ **La Cité des artistes** : « Je me fais vieux, j'ai soixante ans, J'ai travaillé toute ma vie Sans avoir, durant tout ce temps, Pu satisfaire mon envie. Je vois bien qu'il n'est ici-bas, De bonheur complet pour personne. Mon vœu ne s'accomplira pas : Je n'ai jamais vu Carcassonne ! » Charles Trenet - Chanson « La Cité de Carcassonne » 1951
- ▶ **La Cité et son écrin paysager** : « Deux hirondelles volent au-dessus des remparts. C'est un doux soir d'octobre, bleu et rose avec des fumées aux jardins des bords de l'Aude. Chaque créneau m'offre le même paysage de cyprès, de vignes, de coteaux ou des pins, ceux de la métairie si chère au sou-venir. N'est-ce point d'ailleurs à cet unique souvenir que je dois goûter avec tant d'émotion de telles soirées en ces lieux ? » Jean Lebrau, Ce pays où l'ombre est un besoin (1950)
- ▶ **La Cité et le fleuve Aude** : « Cela ressemble à une ville aperçue à vol d'oiseau, comme on en trouve quelquefois dans les tableaux. J'y marche en droite ligne ; j'avais oublié l'Aude ; j'arrive au bord de ce torrent ; j'aperçois le pont dont la masse me plaît au milieu de cette nature... je passe le pont ; je monte à l'ancienne ville ; il me semble monter à l'assaut... » Stendhal, « Voyage dans le Midi de la France » 1838

Au-delà de la Cité, l'esprit des lieux, à Carcassonne, résonne également du Canal du Midi et de la Bastide Saint-Louis.

## **P4. Le Contenu détaillé de la Mission**

### **4.1 – Les attendus**

Le maître d'ouvrage souhaite que le photographe assure la mise en place et le lancement de l'Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site de la Cité de Carcassonne, comprenant également une part d'animation en mode projet mais également à des fins de sensibilisation.

### **4.2 – La méthode**

La méthode employée pour la constitution de l'observatoire dynamique des paysages devra respecter les critères suivants :

- ▶ Rigueur dans les photographies pour permettre leurs reconductions ;
- ▶ Renseignements rigoureux des clichés et réalisation d'un itinéraire photographique ;
- ▶ La disposition des droits sur les clichés pour le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne.

#### **Les données techniques sur la prise de clichés**

- ▶ La technique photographique est indissociable de la pratique du photographe, néanmoins :
  - Il est attendu des photographies en couleurs et numériques ;
  - La technique employée doit tenir compte des contraintes liées à la reconduction photographique des sites dans le temps et leur reprographie ;
  - Il conviendra d'éviter les formats rares, tout du moins les limiter aux cas qui les nécessitent.
- ▶ Les clichés visant à rendre compte du « grand paysage » depuis de larges points de vue pourront faire l'objet de plusieurs photographies séquencées permettant leur agencement de façon panoramique ;
- ▶ La prise de vue doit être effectuée depuis l'espace public. Le lieu de prise de vue doit être accessible par le domaine public, dans des conditions d'accès et d'observation sans risques pour le photographe ;
- ▶ Le lieu de prise de vue doit être stable (absence de phénomène d'érosion, de mise en friche, et autres ...) et comporter des éléments pérennes proches qui permettent de fixer le lieu ;
- ▶ La prise de vue se fait depuis le sol sans escabeau.
- ▶ Une ouverture focale de 50 mm pour une vue qui se rapproche le plus de la réalité ;
- ▶ Éviter de prendre des photos qui porteraient atteinte au droit à l'image et au respect de la vie privée, telles que les plaques d'immatriculation, les visages, et autres...

La constitution de l'itinéraire photographique devra, pour le choix de certains points de vue, s'appuyer sur des images anciennes (cartes postales et photographies) rendues disponibles notamment par le Centre des Monuments Nationaux.

Le repérage de points de vue des lieux à photographier pourra éventuellement se décider au sein du comité de pilotage ainsi qu'auprès de personnes ressources.

#### **Le marquage des points de prise de vue**

Lorsque le point de vue est défini, il peut être envisager de le marquer précisément au sol dans la mesure du possible et uniquement si cela semble nécessaire ; il conviendra toutefois d'évoquer le sujet en comité de pilotage, notamment avec les services de l'État (DREAL et UDAP) :

- ▶ **Si le sol est dur et stable (roche, bitume)**, on peut marquer à la peinture le point de prise de vue qui peut par exemple correspondre au numéro du point de vue ;
- ▶ **Si le sol est dur, mais fréquemment recouvert ou érodé**, on peut marquer à la peinture le point de prise de vue à distance, en référant les indications dans le carnet de route ;
- ▶ **Si le sol est meuble, instable ou humide**, on peut marquer le point de prise de vue par enfouissement d'un pieu métallique détectable (par détecteur de métaux), ou éventuellement par des étiquettes en métal ou en PVC, installées sur un piquet planté à l'occasion ou sur un poteau proche.

Pour les autres cas, qui doivent être exceptionnels pour ne pas compliquer la reconduction régulière, il conviendra d'effectuer des visées sur des éléments stables du paysage et de retrouver les alignements. Le photographe peut également prendre en photo son installation. Cette « photo de la prise de vue initiale » est utile pour repositionner l'appareil lors de la reconduction.

### 4.3 – L'animation du projet

---

#### **Le comité de pilotage**

Un comité de pilotage / comité technique accompagnera le maître d'ouvrage dans la conduite du projet et les prises de décisions, la mission associant partenaires institutionnels et acteurs locaux. Le comité de pilotage / comité technique aura pour vocation de valider chaque étape du projet. Il est l'organe de décision technique de la démarche. Il sera notamment composé comme suit (à titre indicatif) :

- ▶ Syndicat Mixte, Ville de Carcassonne, Carcassonne Agglo, Département de l'Aude, Région Occitanie, Centre des Monuments Nationaux, DREAL Occitanie, UDAP de l'Aude.

Un calendrier prévisionnel est positionné en fin de document CCTP.

#### **Les ateliers pour la sélection des fichiers**

Deux ateliers, au minimum, seront organisés avec pour objectif d'effectuer une présélection des clichés qui seront présentés au comité de pilotage pour le choix définitif. Un cadrage thématique sera opéré pour chaque atelier sur la base (enjeux, secteurs, autres). L'atelier sera notamment composé comme suit (à titre indicatif) :

- ▶ Syndicat Mixte, DREAL Occitanie, UDAP de l'Aude, et autres personnes ressources.

### 4.4 – Les livrables

---

#### **Le travail attendu pour la première campagne est le suivant :**

- ▶ Une campagne photographique test comprenant 200 prises de vue, puis une sélection définitive de 100 prises de vue qui seront répartis, de façon à peu près homogène, en un corpus principal et un corpus secondaire ;

- ▶ La rédaction d'une note méthodologique / Le carnet de route ;
- ▶ L'impression de 100 photographies dans un format adapté, sur proposition du photographe ;
- ▶ Un itinéraire photographique comportant une cartographie précise des prises de vues avec géoréférencement sur fond IGN 1/25.000 et pour chaque photographie une fiche cliché comportant :
  - Le numéro de la photographie ;
  - Le nom de la photographie ;
  - Les coordonnées GPS ;
  - La date et l'heure de la prise de vue ;
  - L'identification du point de vue ;
  - L'unité paysagère à laquelle elle appartient ;
  - Les données techniques ( focale, diaphragme, vitesse, hauteur de l'appareil, l'orientation, un croquis).
- ▶ Le prestataire devra formaliser une proposition afin d'assurer la valorisation numérique de l'observatoire ;
- ▶ Un rendu au comité de pilotage.

**Le travail attendu pour la deuxième campagne est le suivant :**

- ▶ Une reconduction complète des 100 prises de vue définitives, à savoir le corpus principal et le corpus secondaire ;
- ▶ Un rendu au comité de pilotage ;
- ▶ L'actualisation de l'itinéraire photographique, remis sous un format adapté à définir avec le maître d'ouvrage (Word ou compatible, InDesign, autres...) ;
- ▶ L'impression d'environ 50 photographies, qui correspondront au corpus principal, dans un format adapté, sur proposition du photographe ;
- ▶ Une contribution à la réflexion sur la valorisation de la démarche (documents, plaquettes intégrant des éléments d'interprétation, des éléments d'information destinés aux spécialistes du paysage, aux élus, acteurs de l'aménagement et au grand public, et anticipant sur l'utilisation de l'usage de l'observatoire sur le long terme) ;
- ▶ Les 100 clichés de reconduction de l'itinéraire photographique indexés en fichiers numérique, soit le corpus principal et le corpus secondaire.

La reconduction des prises de vue doit être opérée très rigoureusement en respectant les conditions de la prise de vue initiale.

**Les fichiers numériques fournis par le photographe**

Il est attendu que les photographies numériques soient communiquées au maître d'ouvrage dans un format suffisant pour la réalisation d'épreuves d'exposition, soit :

- ▶ Un format Tiff ou autre selon avis du photographe ;
- ▶ Un format d'environ 60 cm minimum dans leur plus grande dimension ;
- ▶ Une résolution de 7200 x 4800 pixels minimum soit 100 mégaoctets.
- ▶ Un format basse résolution adaptée aux publications web et réseaux sociaux.

**Les tirages fournis par le photographe**

Le tirage papier des clichés doit se conformer aux points suivants :

- ▶ Un format d'environ 30 cm dans leur plus grande dimension, pour en faciliter l'archivage ;
- ▶ Édition en 3 exemplaires : Le maître d'ouvrage, la DREAL Occitanie, et le Service Central en charge de l'Observatoire Photographique National des Paysages.
- ▶ Chaque tirage doit comporter, au dos de l'épreuve : Le nom du photographe, la date, l'OPP concerné, la référence du fichier numérique ou, le cas échéant, du négatif dans les archives du photographe.

### **La grille d'analyse**

Il est attendu que le photographe réalise une grille d'analyse qui servira de support dans le cadre de la sélection des clichés de la 1ère et de la 2ème campagne photographiques. Cette sélection se fera en atelier restreint mais également en concertation avec le comité de pilotage.

Cette grille consigne la mémoire de chaque point de vue. Elle est indispensable pour inscrire l'itinéraire dans un processus de connaissance plus large. Elle reprend des éléments de la grille d'appréciation proposée pour le choix des points de vue et la complète tout au long de la constitution des séries photographiques. Les critères principaux à retenir pour la grille d'analyse sont :

- ▶ L'identifiant ;
- ▶ Le nom du point de vue ;
- ▶ L'intention de la prise de vue, résumé en un court texte de 5 à 10 lignes définissant l'intention ainsi que les éléments observés.
- ▶ La localisation : lieu-dit, commune ... ;
- ▶ L'unité paysagère de l'Atlas des paysages ;
- ▶ La problématique identifiée par le comité de pilotage, lors du choix de ce point de vue ;
- ▶ Les commentaires du photographe initial sur le choix de ce point de vue ;
- ▶ L'indicateur pour l'évaluation des documents suivants (PLU, charte de parc naturel régional, limite d'unité paysagère dans l'Atlas de paysages, protections règlementaires, ...) ;
- ▶ Des références bibliographiques éventuelles ;
- ▶ La liste des éléments identifiés pour le suivi.

À l'occasion de chaque reconduction photographique la grille d'analyse sera complétée par les éléments suivants :

- ▶ Les commentaires éventuels du photographe effectuant les rephotographies ; l'évolution éventuelle du contexte règlementaire ou des orientations paysagères ;
- ▶ Les changements observés par la comparaison des prises de vue successives : significatifs, en cours, non significatifs ;
- ▶ Éventuellement, l'abandon du point de vue et la raison justifiant la décision.

### **Le carnet de route**

Le carnet de route sera sous format électronique afin d'en faciliter la gestion. Son objectif est de permettre, à tout photographe, de réaliser les opérations de reconduction photographique. Chaque point de vue doit être décrit avec le maximum de précision :

- ▶ Les coordonnées GPS ;
- ▶ Une carte IGN au 1/25.000 identifiant les repères par une flèche le lieu et la direction de la prises de vues ;
- ▶ La date et l'heure de la prise de vue initiale, ainsi qu'une indication précisant le meilleur moment de la journée et de la saison pour refaire la prise de vue ;
- ▶ Le type de marquage au sol, s'il existe, accompagné, le cas échéant, de la photographie de l'installation.

## **P5. La Cession des Droits d'Auteur**

Cette prestation sera chiffrée sous la référence cession des droits. Elle inclut les contributions aux organismes sociaux dont relève le photographe et les sommes dues au photographe par application de l'article L.131-4 alinéa 2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

En contrepartie du versement d'une somme globale et forfaitaire d'un montant à définir, le photographe cède au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne et au représentant de l'État, qui en seront propriétaires indivis à parts égales, la propriété matérielle et intellectuelle (droits de reproduction et de représentation par tout procédé technique, sur quelque support et par quelque moyen que ce soit) des photographies des 100 prises de vue qui seront sélectionnées, par le Syndicat Mixte, le représentant de l'État et le partenaire local sur les conseils du comité de pilotage et remises par le photographe conformément à l'article IV ci-dessus, sans limitation du nombre de reproduction ou de représentation, et ce, dans les limites visées ci-dessous :

- ▶ Toute communication (reproduction et représentation) ayant pour objet l'étude des transformations des paysages et toute exploitation (reproduction et représentation) dans les Atlas de paysage ;
- ▶ La reproduction et la représentation dans le cadre de toutes les expositions à la discrétion du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, du représentant de l'État concernant l'Observatoire photographique du paysage, et d'une façon plus générale, pour toute action de relation publique destinée à faire connaître l'Observatoire photographique national du paysage et alimenter les systèmes d'information du ministère en charge des paysages, notamment par le biais de toute entreprise médiatique et notamment par voie de presse écrite et audiovisuelle ;
- ▶ Toute reproduction et représentation aux fins de publications, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un éditeur, sous forme de revues, livres, vidéo, cd-rom, microfilms, film - cinéma, affiches, fichiers numériques ou tout autre moyen de diffusion du travail de l'Observatoire photographique du paysage et exclusivement sous son nom, à l'exception de toutes exploitations commerciales indépendantes de l'Observatoire photographique du paysage.

Aucune exploitation commerciale à but lucratif des photographies objets de la présente convention ne sera effectuée par le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, le représentant de l'État.

Dans l'hypothèse où le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne et/ou le représentant de l'État souhaiterait/aient procéder à une exploitation commerciale des photographies objet des présentes (notamment, reproduction et représentation au sein d'un ouvrage de librairie vendu au grand public), il/ils s'engage/ent à solliciter l'accord préalable et écrit du Photographe et à négocier avec lui les conditions de son éventuelle rémunération. Un avenant au présent contrat sera alors conclu par les parties. La présente cession de droits intervient pour la durée légale des droits d'auteur augmentée de toute éventuelle prorogation, et pour tout pays.

En cas de refus du Photographe de livrer une ou plusieurs de ses photographies dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne et le représentant de l'État se réservent le droit d'obtenir le remboursement proportionnel de la somme qui aura été versée au photographe au titre du présent contrat.

Le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne et le représentant de l'État s'engagent à respecter le droit moral du Photographe et notamment le droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Le nom du photographe figurera sur tous les tirages et reproductions, quel qu'en soit le support.

Le photographe ne pourra faire aucun usage commercial des photographies sans l'accord du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, ou du représentant de l'État. De même, il ne pourra communiquer les résultats de ses prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux qu'avec l'autorisation du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, ou du représentant de l'État.

Le photographe accepte le principe que les points de vue des photographies dans le cadre des présentes soient, rephotographiés à l'identique par un autre photographe, choisi à la libre appréciation du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, et/ou du représentant de l'État.

## **P6. Les Conditions de Participation**

Compte tenu de la spécificité de la mission, le(s) candidat(s) doit (vent) obligatoirement être photographe professionnel justifiant :

- ▶ D'une formation de niveau Bac+2 (BTS), Bac+3 (Licence) ou Bac+5 (Master) délivré par un établissement public ou privé ;
- ▶ D'une expérience dans la photographie de paysages, si possible OPP.

Des compétences de paysagiste concepteur serait un avantage dans le cadre de la présente consultation dans la mesure où cette compétence participe de l'analyse des clichés et apporte un regard prospectif.



## P7. Les Critères de sélection

Les candidatures seront examinées et évaluées selon les critères suivants :

- ▶ **Critère n°1 : La note technique**
  - **Sous critère n°1** : le projet OPP à travers la contextualisation :
    - La compréhension des problématiques et des atouts ;
    - L'approche sensible et artistique du projet OPP de Carcassonne, en relation au site et à ses enjeux ;
    - La stratégie de valorisation de l'outil OPP, des paysages, des actions OGS, et des valeurs Grand Site de France ;
  - **Sous critère n°2** : la note méthodologique précisant les modalités organisationnelles et opérationnelles telles que les compétences mobilisées (CV), les moyens matériels, le protocole d'intervention, les concertations, et autres...);
  - **Sous critère n°3** : le calendrier d'intervention et les délais d'exécution, considérant les périodes stratégiques du projet OPP de l'Opération Grand Site de Carcassonne.
- ▶ **Critère n°2 : Le coût de la prestation.**
  - Le coût doit être présenté en relation avec un calendrier d'intervention considérant les différentes campagnes photographiques (reconductions).

## P8. Le Calendrier de la Mission

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel qui reste à confirmer concernant notamment la période de reconduction de la 2<sup>ème</sup> campagne photographique.

- ▶ **Janvier / mars 2024** : réalisation de la 1<sup>ère</sup> campagne photographique comportant une sélection de 100 prises de vue sélectionnées. Le nombre des prises de vues est donné à titre indicatif, il est attendu que le photographe interroge cette donnée fondamentale au projet OPP compte tenu du site et des enjeux considérés.
- ▶ **Avril / mai 2024** : programmation du 1<sup>er</sup> comité de pilotage durant lequel le photographe présente les prises de vue effectuées. Le comité de pilotage :
  - Sélectionne un corpus principal de l'ordre de 40 prises de vues ;
  - Sélectionne un corpus secondaire de l'ordre de 60 prises de vues ;
  - Exprime le besoin de prises de vues complémentaires ;
  - Envisage un calendrier, en relation avec le photographe et le projet OPP, au sujet de la reconduction des futures campagnes et comités de pilotage associés.
- ▶ **3<sup>ème</sup> trimestre 2024** : réalisation de la 2<sup>ème</sup> campagne photographique.
- ▶ **4<sup>ème</sup> trimestre 2024** : programmation du 2<sup>ème</sup> comité de pilotage durant lequel le photographe présente les prises de vue effectuées.

## P9. Contacts

### Service du Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne

- ▶ **Mme Evelyne TRICOT**, cheffe de projet OGS
  - [tricot.evelyne@grandsite-carcassonne.fr](mailto:tricot.evelyne@grandsite-carcassonne.fr) – tél. 04 68 77 71 72
- ▶ **M. Anthony CHOLLET**, architecte D.E., chargé de mission OGS
  - [anthony.chollet@grandsite-carcassonne.fr](mailto:anthony.chollet@grandsite-carcassonne.fr) – tél. 04 11 47 75 49
- ▶ **Mme Laëtitia CHARLETTE**, responsable d'administration générale
  - [contact@grandsite-carcassonne.fr](mailto:contact@grandsite-carcassonne.fr) – tél. 04 68 77 78 81

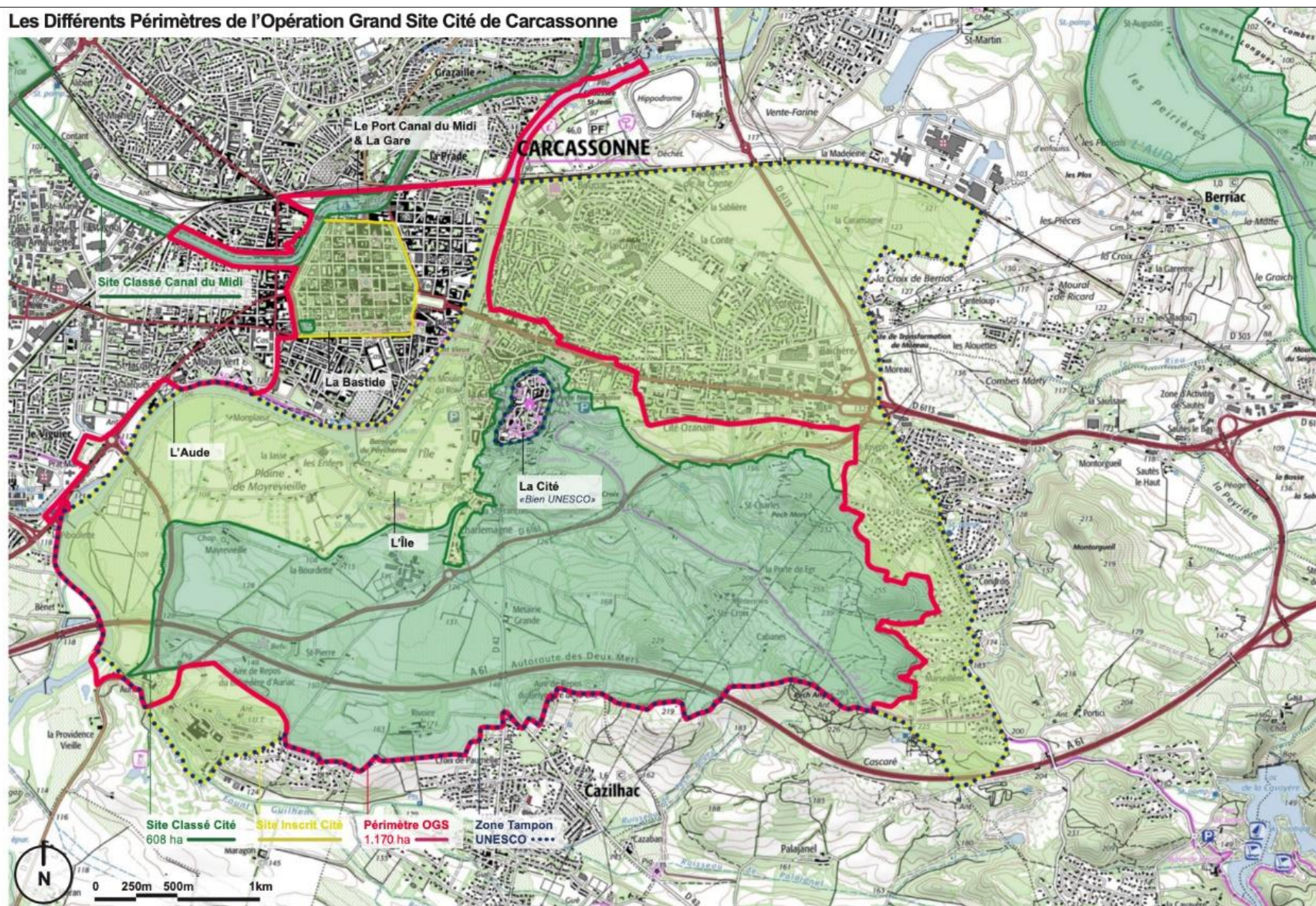
## Annexes

- ▶ **Annexe n°1** : Périmètre actuel de l'Opération Grand Site Cité de Carcassonne  
Zonage des sites classés et inscrits au titre des sites et du paysage.
- ▶ **Annexe n°2** : Hypothèses d'extension du périmètre de l'Opération Grand Site Cité de Carcassonne suite au rapport d'Inspection Générale 2023.
- ▶ **Annexe n°3** : Localisation des Monuments Historiques.
- ▶ **Annexe n°4** : Tableau des caractéristiques de prises de vues.
- ▶ **Annexes complémentaires** : (téléchargeable sur le site [www.grandsite-carcassonne.fr](http://www.grandsite-carcassonne.fr))
  - Documents cadres de l'OGS Cité de Carcassonne dont le plan d'actions réalisé par Folléa Gautier.
  - Étude paysagère du Parc Naturel Urbain, réalisé par Arcadie.



## ANNEXE n°1 - Périmètre de l'opération Grand Site et sites classés et inscrits

### Les Différents Périmètres de l'Opération Grand Site Cité de Carcassonne





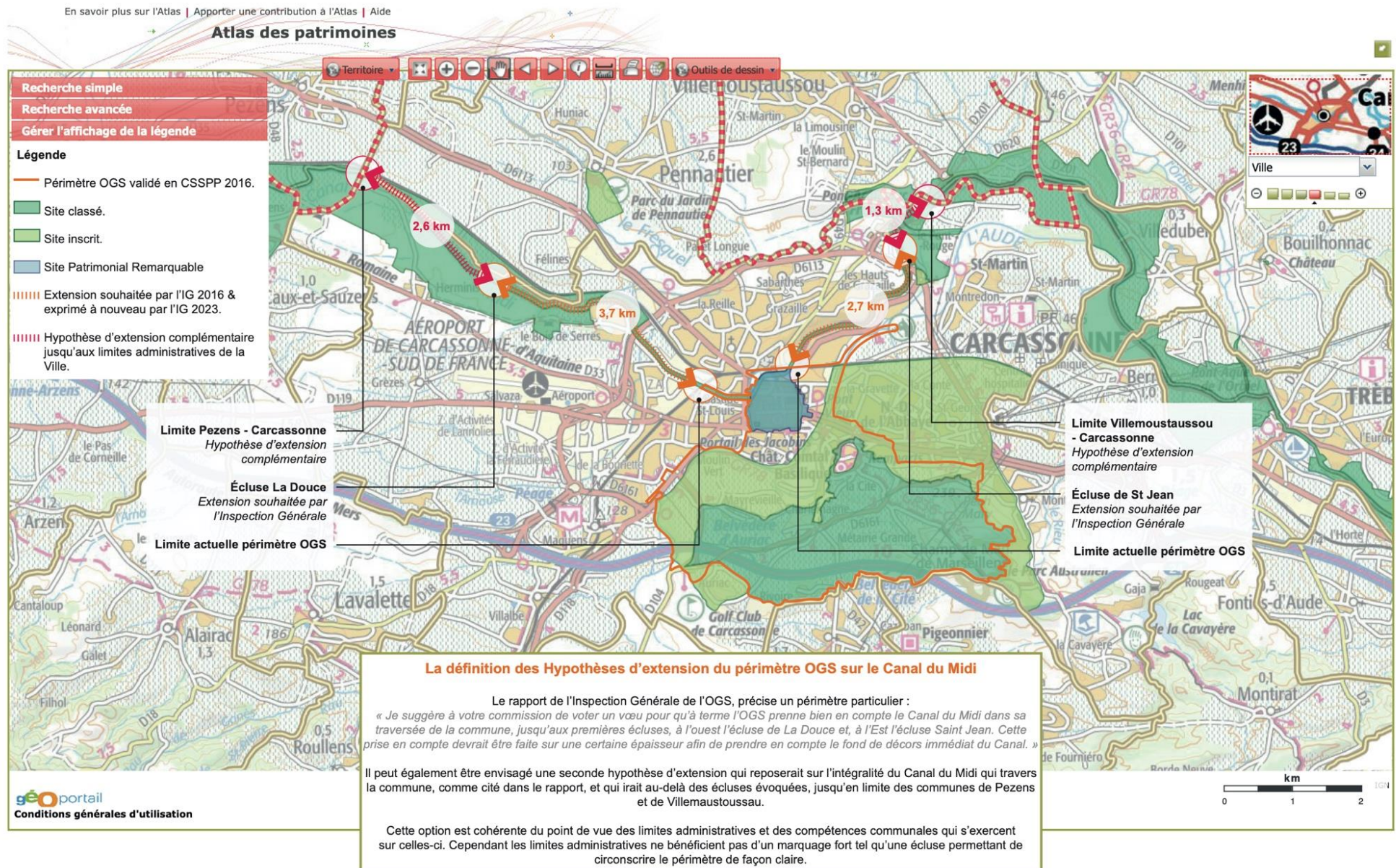
## ANNEXE n°2 - Hypothèse d'extension du périmètre avec la traversée du Canal du Midi

(Non validée à ce jour)



Opération Grand Site - Périmètre OGS & Canal du Midi.

Cartographie générale à l'échelle de la Ville présentant les hypothèses d'extension du périmètre OGS vis-à-vis du site classé du Canal du Midi.





# ANNEXE n°3 – Localisation des Monuments Historiques

(informations à compléter sur le site Atlas des Patrimoines)

The screenshot displays the 'Atlas des Patrimoines' web application. At the top, it features the French Ministry of Culture logo and the text 'Un site du ministère de la Culture'. Below this, there are links for 'En savoir plus sur l'Atlas', 'Apporter une contribution à l'Atlas', and 'Aide'. The main title 'Atlas des Patrimoines' is prominently displayed. A navigation bar contains a 'Territoire' dropdown menu and various map controls like zoom in/out, pan, and print. On the left, a red menu offers options: 'Recherche simple', 'Recherche avancée', 'Gérer l'affichage de la légende', and 'Télécharger'. The central map shows an aerial view of Carcassonne with orange lines delineating neighborhoods labeled with two-letter codes (e.g., BS, BR, BK, BL, BN, BV, BW, BX, BY, BZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UU, UV, UW, UX, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ).

At the bottom left, there is a 'geoportail' logo and a link to 'Conditions générales d'utilisation'. At the bottom right, a scale bar shows 0, 0.25, and 0.50 km, and the text 'Ministère de la Culture | contact' is visible.

## ANNEXE n°4 – Tableau des caractéristiques de prises de vues



SYNDICAT MIXTE du GRAND SITE de la CITÉ de CARCASSONNE

Observatoire Photographique du Paysage

Tableau des caractéristiques de prises de vues - document du 29 juin 2023

Projet Grand Site

Le tableau renseigne les caractéristiques de prises de vue de chacun des 5 onglets suivants, dans lesquels sont déclinés des problématiques et enjeux OGS (consignés notamment p18 et 19 du CCP) :

- Les valeurs du paysages du site classé & lisière(s) urbaine(s)
- Les secteurs d'aménagement OGS
- La gestion des flux
- Le patrimoine architectural

Le Patrimoine environnemental

§

	Secteurs du territoire concernés	Éléments observés (ce qui sera dans le cadre)	Intention de prise de vue	Fréquence de reconduction	Saisonnalité et horaire	qui réalise la reconduction
Valeurs du paysage du site classé & lisière(s) urbaine(s)	Écrin de site	La Cité sur son éperon et l'environnement qui la borde (réaliser des vues croisées : de la Cité et depuis la Cité)	- suivi de l'étalement urbain et de l'impact paysager du nord Cité (site inscrit), - suivi de l'évolution paysagère et des dynamiques agricoles du sud Cité protégé (site classé)	x1/an	décalage saisonnier à chaque reconduction pour décliner les 4 saisons	photographe professionnel ou agent
	Mosaïque paysagère (parcelles réduites et diversité des cultures agricoles)	Échelle parcellaire & diversité des cultures (vignes, vergers, maraîchage, potagers, céréales)	- être attentif aux remembrements parcellaires - témoigner de l'évolution de la diversité des cultures et de la monoculture - observer la fermeture des paysages / l'enrichissement			
	Lisières urbaines en vis-à-vis avec le site classé (zones N et A) & périmètre OGS	Essentiellement 2 lisières majeures Est / Ouest depuis Pech Mary jusqu'à l'Aude : - lisière nord : Ozanam, Parkings Cité, Cité, faubourgs, Pont vieux, île, rive gauche de l'Aude, quartiers Bellevue / Capucins / Prat Mary / Maquens - lisière sud : ligne de crête limite de site classé et limite Carcassonne				
	Vues emblématiques panoramiques : Pech Mary, Clocher St Vincent, quartier Grazaillès, certains spots de l'autoroute et de la rocade, belvédère domaine St Pierre, chemin des amandiers, Pont Neuf, la Butte aux pins marins (NS01)	Vues panoramiques du site dans son ensemble	- observer l'évolution du site dans son ensemble - donner à comprendre la logique "systémique" d'un schéma directeur et d'un plan d'actions en observant les grandes dynamiques d'aménagement paysagers			
Secteurs d'aménagement OGS	Secteurs du territoire concernés	Éléments observés (ce qui sera dans le cadre)	Intention de prise de vue	Fréquence de reconduction	Saisonnalité et horaire	qui réalise la reconduction
	Entrée Est Cité Porte Narbonnaise	Prado, fossés, Citadins, jardins Delteil, prom Narb, parkings	- avant / après : le changement de caractère des lieux - témoigner de la désimperméabilisation du site au profit du végétal - observer le développement du végétal au regard des ambitions initiales du projet - suivi de la gestion des espaces végétalisés - présenter les nouvelles conditions d'accueil et de déplacement, notamment la piétonisation - observer les dynamiques du commerce de proximité - témoigner de la qualité de l'accueil et des conditions de visite	x1/an	décalage saisonnier à chaque reconduction pour décliner les 4 saisons	photographe professionnel ou agent
	Entrée Ouest Cité Porte d'Aude	Place St Gimer, Montée Porte d'Aude				
	Secteur Pont Vieux Rive Gauche	Porte Cordeliers, rue du Pont Vieux, parvis couvent, Pont Vieux, parvis hôtels, parking cœur d'îlot				
	Île et bords d'Aude	L'île, place Gaston Jourdanne, jardin Pierre et Marie Sire, parking de l'île				
Parc Naturel Urbain	L'île, vignobles sud Cité, chemins OGS, l'Aude, Pech Mary, Prat Mary, friches, délaissés rocade					

	Secteurs du territoire concernés	Éléments observés (ce qui sera dans le cadre)	Intention de prise de vue	Fréquence de reconduction	Saisonnalité et horaire	qui réalise la reconduction
<b>Gestion des flux</b>	Rues et places de la Cité (Juillet-Août-Pâques-Noël)	Rue Cros Mayrevieille, place du château, Marcou, rue du Plo, et autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être attentif aux dégradations engendrées</li> <li>- évaluer la gestion des flux, la concentration / densité, la répartition / déconcentration</li> <li>- percevoir les enjeux de préservation du patrimoine bâti</li> <li>- communiquer les efforts réalisés en matière de gestion des flux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- x1/an</li> <li>- chaque événement important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- saison estivale</li> <li>- événements importants (14 juillet, pâques, Noël, ...)</li> <li>- horaires identiques aux pics de fréquentation</li> </ul>	photographe professionnel ou agent
	Entrée Est Cité Porte Narbonnaise (Juillet-Août-Pâques-Noël)	Prado et parkings				
	Quartier barbacane (Juillet-Août)	Montée Porte d'Aude, rue Trivalle, Pont Vieux, parking de l'île, stationnement quartier				
	Bastide (Juillet-Août)	Rue du Pont Vieux, rue de Verdun, Rue Courtejaire, Gambetta, Carnot				
	Canal du Midi (Juillet-Août)	Port du Canal, Chénier				
	Secteurs du territoire concernés	Éléments observés (ce qui sera dans le cadre)	Intention de prise de vue	Fréquence de reconduction	Saisonnalité et horaire	qui réalise la reconduction
<b>Patrimoine Architectural</b>	Le patrimoine bâti rural	Principalement les mazets ou cabanes de vignes, les murs en pierres sèches, les chemins, et les domaines agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- témoigner de l'inscription du petit patrimoine rural bâti dans le paysage.</li> <li>- être attentif à leur devenir : vandalisme, dégradation, démolition, transformation, entretien, reconstruction.</li> </ul>	x1/an	décalage saisonnier à chaque reconduction pour décliner les 4 saisons	photographe professionnel ou agent
	Canal du Midi	Les ouvrages (écluses, berges, ponts, passerelles, les bâtiments, le port, les chemins de halage, et autres), les arbres d'alignement, les façades urbaines, les parcelles agricoles, et les paysages alentours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- témoigner des phases d'abattage / replantation</li> <li>- observer l'évolution et l'entretien des ouvrages</li> <li>- observer l'évolution des paysages agricoles</li> </ul>			
	Cité	Photos historiques et représentations VLD de la Cité essentiellement et ses abords directs : Les ruelles et les places intérieures de la Cité, les lices, les remparts, le château Comtal, les commerces et l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet à construire avec le CMN suite à la demande de Laurent ALBERTI, conservateur du monument</li> <li>- témoigner de l'évolution du site sur le long cours : l'état du monument, l'architecture, les façades, les devantures commerciale, le traitement de l'espace public et les revêtements de sol.</li> </ul>			
	Secteurs du territoire concernés	Éléments observés (ce qui sera dans le cadre)	Intention de prise de vue	Fréquence de reconduction	Saisonnalité et horaire	qui réalise la reconduction
<b>Patrimoine Environnemental</b>	Secteurs environnementaux vulnérables	L'Aude, ses berges et sa ripisylve, l'Île, Pech Mary, le Canal du Midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- révéler la dimension environnementale d'un Grand Site Cité qui pourrait sembler uniquement urbain : recentrer sur la valeur environnement</li> <li>- percevoir les enjeux du vivant</li> <li>- renforcer la sensibilité environnementale</li> </ul>	x1/an	décalage saisonnier à chaque reconduction pour décliner les 4 saisons	photographe professionnel ou agent
	Continuités / corridors / maillage écologique & réservoirs de biodiversité	Les ripisylves, les haies, les massifs boisés, les fossés, l'Aude, les infrastructures routières, les ruisseaux et plans d'eau / zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être attentif aux dynamiques du maillage et aux discontinuités</li> </ul>			